

ÉCOLOGIE

Le label Rivières sauvages décerné au Fangu et au Travu

Le label national Rivières sauvages récompense les cours d'eau ayant un bon fonctionnement écologique et une absence d'aménagement humain : présence de barrage et modification des berges. Les démarches entreprises par le Parc naturel régional de Corse en 2014 ont permis de distinguer deux cours d'eau insulaires : le Fangu qui se jette à Galeria et le Travu en Plaine Orientale.

Les labels seront remis par le président national du fonds de conservation des rivières sauvages, le 20 juin à Galeria puis le 21 juin au Travu. Ces labels permettront également au Parc de lancer de nouvelles études environnementales et de mettre en place des actions de sensibilisation du public.